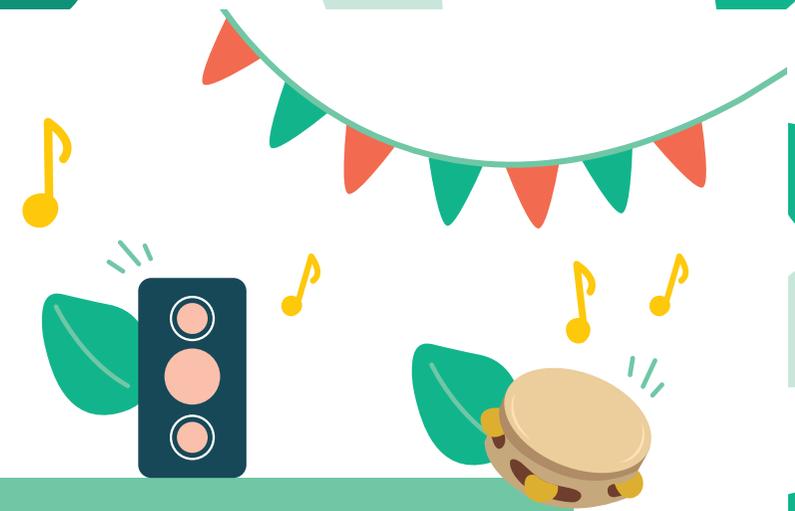




**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



GRILLE DES VULNÉRABILITÉS ET ADAPTATIONS POTENTIELLES FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

CULTURE



SEPTEMBRE 2024



DE QUELLES ACTIVITÉS PARLE-T-ON ?



Afin de faciliter l'identification de vulnérabilités et d'adaptations concrètes face à la crise écologique pour les structures et de leur proposer un outil le mieux adapté possible à leur réalité, il a été choisi de travailler avec une approche par sous-secteur des activités proposées par les structures de l'ESS du secteur de la culture.

Ces sous-secteurs permettent de regrouper des structures qui sont concernées par des vulnérabilités similaires face à la crise écologique, en raison du type d'activités qu'elles mettent en place, de leurs infrastructures et/ou de leur fonctionnement.

La définition des sous-secteurs d'activité a été réalisée avec le CRDLA Culture porté par Opale et a abouti à l'identification de 4 catégories :

Les festivals

Les lieux de diffusion

Les compagnies
de spectacle vivant

Les écoles de pratique

Pour chacun de ces sous-secteurs ont été réalisés :

- * une **identification des principales vulnérabilités** face à la crise écologique, regroupées dans des grandes thématiques environnementales (déchets, mobilités, météo/climat, etc.) ;
- * un **inventaire des adaptations potentielles et actions à entreprendre** pour réduire ces vulnérabilités et engager sa transformation écologique, ainsi que des leviers techniques et financiers existants pour passer à l'action ;
- * un **recensement des difficultés** que peuvent rencontrer ces structures pour passer à l'action, ainsi que les limites jusqu'où l'action est possible au regard de l'objet de la structure, de ses capacités d'action et d'adaptation, et de l'activité proposée.



LES FESTIVALS



Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les festivals



MÉTÉO/CLIMAT



CONSOMMATION RESPONSABLE



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



DÉCHETS



RELATIONS PARTENARIALES



MOBILITÉS



MÉTÉO/CLIMAT

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La multiplication des aléas climatiques**, des canicules, des pics de pollution peut avoir des conséquences sur les conditions de travail des équipes artistiques et du personnel technique, ainsi que sur la santé des artistes, équipes artistiques et techniques et festivalières : déshydratation, insolation, la pollution de l'air, etc.
- * **L'accroissement de la fréquence et de la virulence des épisodes météorologiques extrêmes** (canicules, incendies, tempêtes, inondations, etc.) peut avoir pour conséquence des annulations répétées de festivals et engendrer des coûts supplémentaires en termes d'assurance pour couvrir les frais d'annulations et la sécurité des équipes artistiques et techniques, artistes, bénévoles et festivalières.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Sensibiliser les équipes** artistiques et techniques aux conséquences du changement climatique, pour rendre les évolutions organisationnelles et les adaptations plus acceptables.
- * **Faire intervenir des structures de l'éducation à la nature** et les structures de l'ESS porteuses de solutions concrètes de transition écologique.
- * **Reporter les dates et les horaires des événements** sur des périodes moins sensibles ou plus propices à la pratique dans de bonnes conditions, tout en questionnant son impact.
- * **Mettre en avant les actions concrètes** mises en place par l'organisation du festival pour prendre en compte ces enjeux (ex. : réalisation d'actions de sensibilisation auprès des publics et des bénévoles, etc.).
- * **Mettre en place**, en amont de la représentation, **des adaptations techniques pour diminuer les effets des événements climatiques** extrêmes notamment lors d'épisodes de canicule en aménageant l'espace et l'organisation de manière à réduire la chaleur (ex. : exercer les représentations à proximité d'îlots de fraîcheur, mettre à disposition des fontaines à eau, proposer des espaces ombragés, etc.).
- * **Repenser de manière collective le modèle socio-économique** de son festival dans une logique d'anticipation et d'adaptation des conséquences de ces événements climatiques.
- * **Renégocier ses contrats d'assurance** pour intégrer les risques liés aux événements climatiques.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Il peut être **difficile de changer des habitudes** d'organisation d'un événement et/ou sa date « historique » pour répondre à ces adaptations.
- * Les **conséquences et les coûts financiers d'un report** ou d'une annulation sont très importants, en particulier pour les petits festivals.
- * L'embouteillage des calendriers entraîne des **difficultés pour trouver de nouvelles dates** rendant les reports impossibles.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Les **dates sont fixées longtemps à l'avance**, ce qui ne permet pas d'anticiper la météo, et déplacer la date d'un événement ne garantit pas que la météo sera bonne.
- * **Risque d'appauvrissement territorial** sur le plan économique, touristique et symbolique.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Avoir une **approche globale** de sa structure en intégrant tous les corps de métier dans la formation et la prise de décision.
- * **Se faire accompagner** sur l'adaptation et/ou la transformation du projet associatif (ex. : accompagnement DLA).
- * **Formation** individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.).
- * Structures de l'éducation à l'environnement : partenaires potentiels pour acculturer et sensibiliser le public sur les enjeux de transition et les « bonnes pratiques » pour l'environnement.
- * **Outils de sensibilisation** : Atelier 2 tonnes, fresque de la mobilité, fresque de la culture, fresque du climat, l'atelier de l'adaptation, etc.

LEVIERS FINANCIERS

- * Renégociation des **contrats d'assurance**.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * Le manque d'accessibilité de certains festivals et l'augmentation du coût du carburant a un impact sur la mobilité des artistes, des publics et des équipes artistiques et techniques.
- * Lorsque les festivals se déroulent dans des grandes agglomérations, la mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux lieux où se déroulent les festivals à certains publics qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport en commun entre le domicile et le lieu de l'évènement ne sont pas optimales, voire inexistantes.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité par le choix du lieu et du format de l'évènement

- * S'il est possible de choisir le lieu du festival, il est préférable de privilégier un emplacement à proximité de gares et/ou desservi par des transports en commun.
- * En fonction du lieu, choisir un mode de locomotion plus doux pour le transport du matériel nécessaire à l'évènement.

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des publics

- * Communiquer sur les manières d'accéder à l'évènement par des transports collectifs ou des mobilités actives (ex. : lignes de transports en commun, trajets depuis la gare la plus proche, itinéraires vélo, existence de parkings relais, etc.).
- * Réaliser des études d'observation de la mobilité des publics, notamment en interrogeant les festivalier·ères lors de leurs achats de billets.
- * Envisager des partenariats avec les collectivités ou les sociétés de transports pour mettre en place des offres de transport adaptées (ex. : mise en place de navettes gratuites dédiées, en particulier s'il existe des parkings relais en périphérie des agglomérations) ou négocier des tarifs incitatifs pour les transports en commun.
- * Inciter au covoiturage et à l'usage de mobilités actives (ex. : organiser des convois de vélos, mettre en place des installations permettant de sécuriser le stationnement des vélos). Selon les besoins, les organisateur·rices peuvent proposer une offre d'hébergement sur place, réaliser des partenariats avec les offices du tourisme, hébergeurs, etc.

- * Limiter le nombre de personnes présentes sur le festival.

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des artistes et équipes artistiques

- * Mettre en place des partenariats et de la coopération avec d'autres lieux de diffusion et des tourneurs pour mutualiser les déplacements (dans la limite de ce qui est possible au regard des clauses d'exclusivité).
- * Inciter les artistes à rester plus longtemps sur un territoire pour amortir l'impact des transports en programmant plusieurs dates sur un même territoire et en réalisant des tournées dans plusieurs lieux locaux.
- * Inciter aux déplacements des équipes artistiques et techniques en transports collectifs.
- * Soutenir l'émergence d'artistes locaux.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Les équipes artistiques manquent souvent de temps à consacrer à la mise en œuvre de ces adaptations.
- * La mobilité des publics n'est pas directement du ressort des festivals. Il existe aussi une dimension sociale du spectacle, des habitudes de consommation culturelle de la part des spectateur·rices pour lesquelles le changement est parfois difficile.
- * Les horaires des représentations parfois tardives ne permettent pas toujours d'avoir une offre de transport en commun disponible à la sortie des évènements.
- * Les collectivités peuvent ne pas s'engager dans la mise en place d'une offre de transport adaptée à l'évènement.
- * L'existence de certaines clauses d'exclusivité peuvent empêcher une réflexion sur les mobilités des artistes.

LES LIMITES JUSQU'OUÙ L'ACTION EST POSSIBLE

- * La prise en compte des normes d'accessibilité et de l'accès aux personnes à mobilité réduite contraignent les choix en lien avec les transports.
- * Les équipes organisatrices ne peuvent pas toujours choisir l'emplacement du lieu du festival afin qu'il soit accessible par le plus grand nombre. Si une offre de transport n'est pas intégrée dans l'organisation de l'évènement, les structures auront peu de prises sur le mode de transport utilisé par les publics et artistes.
- * Envisager de réduire la mobilité des créations peut constituer pour les artistes une atteinte à leur raison d'être.
- * Le déplacement constitue un élément essentiel du modèle économique d'un festival, se basant sur le déplacement des artistes et des spectateur·rices.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * « Festivals en mouvement » : outil pour calculer l'impact des mobilités sur un festival et le réduire.
- * Se renseigner auprès des services « transports » des collectivités territoriales et des associations de promotion du vélo.
- * Constitution d'un collectif avec plusieurs structures pour porter collectivement les demandes (ex. : Festivals en mouvement).
- * S'appuyer sur les études d'observation de la mobilité des publics afin de pouvoir quantifier et analyser les modes de transport privilégiés par les publics.
- * Mon Empreinte Public : outil permettant d'évaluer l'impact carbone des habitudes de déplacement des festivalier·ères.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides existantes.



CONSOMMATION RESPONSABLE

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La raréfaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement en matières premières** qui peuvent en découler rendent plus difficile la fabrication du matériel artistique, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production de certains équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant peser sur le budget des structures.
- * **Risque d'image dégradée** d'un événement n'ayant pas mis en place de réflexion autour de ses achats responsables et accueillant un public de plus en plus sensibilisé.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Questionner les achats pour l'organisation de l'évènement, les éviter et les réduire quand c'est possible

- * **Réaliser un état des lieux** des achats et des fournisseurs.
- * **Sensibiliser les équipes** sur les « bons gestes » à adopter (récupération, etc.).
- * **Favoriser la location de matériel** : verres, couverts, équipements techniques, costumes, éléments de décor, etc.
- * **Limiter les achats** (ex. : mettre en place des fontaines à eau pour éviter l'usage de bouteilles en plastique).
- * **Créer et penser des spectacles plus sobres** en éléments scénographiques, en matériel, en décors (ex. : réduire la quantité de matériaux nécessaires, éco-conception, etc.).
- * **Éviter les goodies et/ou les remplacer par des récompenses responsables** (ex. : récompenser avec des produits locaux, etc.).
- * **Favoriser le matériel et la signalétique neutre permettant leur réutilisation** (ex. : anticiper sa réutilisation en privilégiant les supports ni datés, ni « brandé »). Ceci demandera notamment de sensibiliser les partenaires qui souhaitent souvent voir leurs logos sur les bannières ou bâches publicitaires de l'évènement rendant ainsi tout élément de communication obsolète d'une année à l'autre.

Mieux penser ses achats et son rapport au territoire où se déroule le festival

- * **Réaliser une charte des achats responsables** en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, etc.).
- * **Favoriser les circuits de proximité**, les produits issus de l'agriculture biologique, les repas végétariens, etc.

Penser l'investissement dans du matériel plus durable

- * **Envisager la mutualisation de certains équipements** (projecteurs, vaisselle, etc.) quand cela est possible à l'échelle locale.
- * **Se rapprocher des outils de coopération déjà existants** sur le territoire (ex. : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou de dons, réseaux d'évènement responsables, etc.).
- * **S'équiper en matériel issu du réemploi** (ex. : acheter des projecteurs auprès d'une ressourcerie du spectacle) et se mettre en lien avec les acteurs du réemploi de son territoire (ex. : réseau RESSAC, etc.).
- * **Investir dans du matériel technique plus durable.**

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- * Les compagnies peuvent avoir des **difficultés à se fournir en matériel technique durable** et/ou éco-conçu, et les solutions alternatives sur le territoire sont parfois coûteuses, difficiles d'accès et peu opérationnelles.
- * Existence d'un **nombre limité de ressourceries culturelles** spécialisées pour répondre à la demande (notamment pour le matériel technique).
- * **Le matériel utilisé est rarement le même pour des offres culturelles sur un même territoire**, et les dates des représentations sont souvent rapprochées. De fait, il peut être difficile pour les festivals de mutualiser leur matériel.
- * **Les partenaires** ne sont pas encore toujours prêts à **accepter de ne pas voir leurs logos** sur les bannières de communication de l'évènement.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **Certain-es artistes ont des exigences** en termes de scénographie qui nécessitent l'utilisation de matériaux spécifiques, parfois néfastes pour l'environnement.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Les réseaux territoriaux permettent d'identifier les **fournisseurs locaux responsables**
- * Formation individuelle ou collective des équipes aux enjeux de transition écologique : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * Plateformes collaboratives de réemploi et d'écoconception : **Plinth, l'écothèque** par l'Augures Lab Scénogrrrgraphie, **Récupscène**, etc.
- * Ressourceries culturelles : **réseau RESSAC**.
- * **Carteco** : la carte des structures de l'ESS de la transition écologique (réemploi, alimentation durable, etc.).

LEVIERS FINANCIERS

- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture : rubrique « **Financements** »



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * Les festivals, qui sont déjà particulièrement vulnérables aux crises, peuvent être **fragilisés par une facture énergétique** qui s'alourdit et pèse sur leurs modèles économiques.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Faire un état des lieux de ses consommations et de ses sources d'approvisionnement en énergie**, pour identifier les réductions possibles.
- * **Adapter l'offre artistique** aux enjeux de la sobriété énergétique : proposer une scénographie, des jeux de lumière moins consommateurs en énergie, etc.
- * Faire appel et passer des partenariats avec un **producteur d'énergie renouvelable**.
- * **Mettre en place sur son festival des sources d'énergies renouvelables mobiles** (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques, etc.) afin d'alimenter certains postes comme les stands de restauration, les services de recharge de téléphones, etc.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- * Il existe **peu de capacité d'action** des festivals sur la production globale de l'énergie.
- * Ces transformations et réflexions autour de l'énergie nécessitent **une grande implication du personnel ainsi que des compétences techniques** afin d'expérimenter de nouveaux modèles.
- * L'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables (ex. : éoliennes, panneaux photovoltaïques) sont **coûteuses**.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * S'appuyer sur des acteurs spécialisés pouvant accompagner sur ces questions : conseiller-ères techniques, agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), l'Institut négaWatt, Zebulon Régie, etc.
- * Formation individuelle ou collective des équipes aux enjeux de transition énergétique (ex. : **formations du collectif des festivals**, etc.).



RELATIONS PARTENARIALES ET DE MÉCÉNAT

LES VULNÉRABILITÉS

- * Les sources de financement, issues de financeurs non respectueux de l'environnement, peuvent interroger les festivalier-ères, de mieux en mieux informé-es, sur la mise en place de certains partenariats. **Cela peut engendrer un problème d'image du festival.**
- * **Risque de perte de soutiens financiers** de la part des collectivités dans le cadre de la mise en place d'éco-conditionnalités si le festival n'a pas déjà engagé une démarche écoresponsable.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Ancrer la transformation écologique dans son projet** associatif et impliquer la gouvernance et les salarié-es dans cette démarche.
- * **Valoriser et communiquer sur les actions écoresponsables** mises en œuvre sur le festival.
- * **Diversifier les sources de financement** du festival.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La recherche d'autres sources de financement peut aussi ajouter une **charge de travail supplémentaire pour les équipes**.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Formation « **Diversifier ses ressources de financement par la collecte de fonds privés** » dispensé par le collectif des festivals.



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- Les récentes évolutions réglementaires (loi AGEC, loi EGALIM) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. **Cela peut amener les structures à réaliser des investissements importants.**
- L'accumulation du nombre de déchets** lors d'un festival peut avoir des **conséquences sur le lieu** : pollution du lieu, plus de possibilité de le réutiliser pour les prochains événements, etc.
- L'accumulation des déchets due à l'organisation d'un événement festival peut avoir un **impact négatif en termes d'image** de l'événement auprès du grand public.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Faire un état des lieux des déchets produits lors d'un événement et les éviter et les réduire quand c'est possible

- Réduire la consommation de produits jetables et à usage unique** (ex. : gobelets, vaisselle, signalétiques, banderoles, etc.).
- Éliminer la distribution de plaquettes et flyers de communication** en amont de l'événement ainsi que de goodies à l'effigie du festival.
- Installer des toilettes sèches.**
- Réaliser des dons** auprès des particuliers et/ou des structures locales du réemploi solidaire pour les produits qui ne seront pas réutilisés par la suite (alimentaire et/ou de matériel).

Associer, informer et faciliter le tri des déchets sur le lieu de l'événement

- Mettre en place le tri à la source** sur le lieu du festival : il s'agit de remplir les obligations légales de tri à la source, de la collecte des déchets jusqu'à leur traitement adapté (en priorisant la prévention et le recyclage).
- Informer et faciliter le tri pour les acteur·rices** par la réalisation d'infographies sur les gestes de tri, la mise en place d'une signalétique pour bien trier ses déchets affichée de façon visible.

Sensibiliser aux impacts des déchets sur l'environnement

- Prévoir des stands de sensibilisation** à l'impact des déchets, en partenariat avec des associations de sensibilisation.
- Organiser des « clean walk »** après le festival.

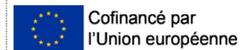
LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- Il peut être **difficile d'acculturer les festivalier·ères** à la réduction des goodies.
- Les festivals ne peuvent pas garantir le bon geste de tri** des festivalier·ères.
- Le tri des déchets et leur traitement peut constituer un **coût supplémentaire** pour la structure.
- La mise à disposition d'infrastructures permettant le tri des déchets sur un événement peut **dépendre du service de collecte des déchets d'une collectivité.**

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- S'appuyer sur les acteurs territoriaux (services de gestion des déchets de la collectivité territoriale, associations et structures spécialisées, réseau **R2D2**).
- S'appuyer sur des outils en lien avec les consignes de tri (ex. : **Drastic en Plastic, R2D2**, consignes de tri de la collectivité territoriale, etc.).



LES LIEUX DE DIFFUSION

CULTURE

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les lieux de diffusion



DÉCHETS



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



MOBILITÉS



CONSOMMATION RESPONSABLE



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **Les récentes évolutions réglementaires** (loi AGEC) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. Cela peut amener les structures à réaliser des **investissements importants**.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- * **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle du lieu de diffusion pour identifier les principales actions à mettre en place.
- * **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets** (ex. : mettre en place des points d'accès à l'eau de façon systématique pour réduire l'usage des bouteilles en plastique, encourager les artistes et spectateur·rices à avoir une gourde plutôt que des bouteilles en plastique, etc.).

Favoriser la réutilisation et le réemploi

- * **Réaliser des dons** auprès des particuliers et des artistes ou des structures locales du réemploi solidaire pour le matériel qui ne sera pas réutilisé par la suite.

Mettre en place le tri des déchets

- * **Sensibiliser** les équipes, les artistes et les spectateur·rices **au tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou·tes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).
- * **Se mettre en lien avec le service déchet de sa collectivité** pour mettre en place ou ajuster le système de collecte des déchets.
- * Si le lieu de diffusion comprend un espace restauration, **mettre en place un composteur afin de valoriser les biodéchets**.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Le manque de sensibilisation et de responsabilisation** des artistes et des spectateur·rices concernant le tri des déchets ou la réduction de la quantité de déchets produite. Cette sensibilisation peut demander du temps aux équipes du lieu de diffusion.
- * **L'investissement financier** de départ dans la mise en place du tri à la source des déchets et un contrat de gestion incluant un plus grand nombre de collectes sélectives peuvent constituer un coût important pour la structure.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : [formations d'Arviva](#), etc.)
- * Page sur le tri des déchets du [Ministère de la transition écologique](#).
- * Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.
- * Outils en lien avec la gestion des déchets dans les entreprises ([ESS France](#), [ADEME](#), [Zerowaste](#), etc.)
- * [Carteco](#), la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût de l'énergie peut **fragiliser le modèle économique** de la structure.
- * Le décret tertiaire impose aux structures de réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires. Cette obligation a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du parc français de bâtiments existants. Mais la mise en place de ce décret peut **impacter le budget et l'organisation interne d'un lieu de diffusion** car elle nécessite du temps et des compétences techniques qui font souvent défaut aux structures.
- * La vétusté de certains lieux de diffusion peut engendrer des **coûts supplémentaires** (ex. : une mauvaise isolation du bâti, des fuites d'eau, etc.).
- * Il peut **devenir difficile de trouver un assureur** si le lieu de diffusion est situé dans une zone régulièrement sinistrée par des événements climatiques ou si la vétusté de l'infrastructure est un problème connu et non résolu par le propriétaire.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Mobiliser et sensibiliser les équipes** sur les enjeux de sobriété énergétique et associer les salarié·es à la mise en place de comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, vérifier le niveau de chauffage, etc.).
- * **Objectiver les consommations énergétiques** : effectuer une étude des usages du lieu, mesurer pour mieux repenser la consommation énergétique en fonction des usages, effectuer un bilan des consommations sur l'année, etc.
- * **Mieux gérer les températures** : limiter quand cela est possible, le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser les périodes et la puissance du chauffage et des éclairages.
- * **Réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude** (notamment dans les loges quand c'est possible).
- * **Optimiser l'utilisation des équipements et améliorer la gestion et le suivi énergétique** : mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, nettoyer les systèmes de ventilation, déboucher les réseaux de chauffage, etc.
- * **Améliorer les installations techniques** via des petits travaux : installer des commandes automatiques sur les équipements, isoler les réseaux de chaleur, etc.
- * **Réaliser des travaux de rénovation sur le bâti** : amélioration de l'isolation des bâtiments, changement des menuiseries, rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation efficace et économique, etc.)
- * **Mettre en place des adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes** sur son bâti (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Il peut être **difficile de responsabiliser l'ensemble des équipes** aux bonnes pratiques mises en place au sein du lieu de diffusion.
- * La réalisation de travaux de rénovation énergétique **peut nécessiter une fermeture ponctuelle et/ou partielle du lieu** liée à la réalisation des travaux.
- * Entreprendre la rénovation énergétique de son bâti peut engendrer un **coût supplémentaire** pour la structure.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Si le bâtiment est classé « bâtiment historique », **les capacités de rénover le bâti peuvent être contraintes**.
- * **La plupart des lieux de diffusion ne sont pas propriétaires de leur bâti** : les actions doivent être menées en lien avec la collectivité ou le propriétaire du lieu. Ces derniers auront néanmoins plus de motivation à mener les travaux s'ils y sont fortement incités par les utilisateur·rices de l'équipement. Les structures ont donc un rôle d'incitation à jouer.
- * Les investissements nécessaires à la rénovation du bâti peuvent être **très importants pour être entrepris par la structure**.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Référentiel carbone des lieux de diffusion du ministère de la culture : mesurer les grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre, pour les différents types de lieux de diffusion (à venir).
- * Audit énergétique et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * **Outil SEEDs d'Arviva** : calculer l'empreinte environnementale du lieu de diffusion et identifier des premiers leviers d'action.
- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture.
- * Se faire accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de son territoire ou un conseiller·ère énergétique.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité.
- * **Aide du Centre National de la Musique (CNM)** : possibilité pour certaines structures de solliciter une aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacles en activité.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût du carburant a des conséquences sur la mobilité des publics, des artistes et des équipes artistiques.
- * La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux lieux de diffusion à certains publics et artistes qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport ne sont pas optimales, voire inexistantes.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des publics**
- * Réaliser des études d'observation de la mobilité des publics afin d'identifier les moyens de transport privilégiés par les spectateur-rices (ex. : mettre en place un sondage associé à l'achat du billet permettant de connaître le mode de transport utilisé par les publics).
 - * Communiquer sur l'accessibilité du lieu de diffusion en transports en commun, s'il existe déjà une offre, en partageant le plan et les modalités d'accès.
 - * Inciter au covoiturage et à l'usage de mobilités actives : mettre en place des installations permettant de sécuriser le stationnement des vélos, des places de parking pour les personnes réalisant du covoiturage, animer une plateforme de co-voiturage auprès des spectateur-rices et adhérent-es etc.
 - * Mettre en place des partenariats et/ou négocier des tarifs incitatifs avec la collectivité ou des services de transports en commun pour rendre plus accessible le lieu de diffusion en transports en commun.
- Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des artistes, des œuvres, des équipes artistiques et techniques**
- * Mettre en place des actions à destination des équipes du lieu de diffusion : plan de mobilité interne, sensibilisation aux enjeux autour de la mobilité, mise à disposition d'une flotte de vélos, organiser une session « [Savoir Rouler à Vélo](#) », etc.
 - * Penser la programmation artistique en coopération avec d'autres lieux de diffusion du territoire, les artistes et les compagnies de spectacle vivant pour optimiser et mutualiser les déplacements des compagnies et des artistes (dans la limite de ce qui est possible).
 - * Inciter les déplacements des compagnies et des artistes en transports collectifs : encourager les artistes à prendre le train afin de limiter l'impact environnemental du lieu quand c'est possible, etc.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel peut limiter le passage à l'action, d'où l'importance de communiquer et sensibiliser les spectateur-rices, artistes et équipes artistiques.
- * Il existe des réalités territoriales différentes d'un lieu à l'autre, les solutions autour de la mobilité douce seront plus difficiles à mettre en œuvre, en particulier en milieu rural. Dans ce cas, les lieux de diffusion peuvent privilégier les solutions de covoiturage.
- * Les horaires des représentations parfois tardifs ne permettent pas toujours d'avoir une offre de transport en commun disponible à la sortie des représentations.
- * La réticence des programmeur-rices à partager leurs choix de programmation peut être un frein à la coopération entre les lieux de diffusion d'un même territoire.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Il peut ne pas être souhaitable de limiter la programmation à une offre artistique uniquement locale, ce qui implique des déplacements des artistes et équipes artistiques.
- * Les lieux de diffusion ont peu de prise sur la mobilité des publics.
- * Les offres de transport en commun desservant les lieux de diffusion sont parfois limitées, voire inexistantes. Cela amène bon nombre de spectateur-rices à utiliser la voiture, en particulier dans les milieux ruraux où certains lieux de diffusion peuvent être mutualisés entre plusieurs communes.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * **Outil CooProg** : plateforme permettant aux programmeur-rices de partager et d'identifier des projets convergents pour réaliser des tournées cohérentes temporellement et géographiquement dans le but de limiter l'empreinte du spectacle vivant.
- * Services « transports » des collectivités territoriales.
- * **Outil SEEDs d'Arviva** : calculer l'empreinte environnementale du lieu de diffusion et identifier des premiers leviers d'action.
- * **Mon Empreinte Public** : outil permettant d'évaluer l'impact carbone des habitudes de déplacement des spectateur-rices.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
 - * **Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos** : les structures peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses salarié-es.
 - * **Le bonus écologique** : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
 - * **La prime à la conversion** : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * **Le forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salarié-es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



CONSOMMATION RESPONSABLE

LES VULNÉRABILITÉS

- * Certains produits utilisés pour assurer l'entretien des locaux peuvent **être nocifs pour l'environnement et la santé** des salarié-es.
- * **La raréfaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement** en matières premières qui peuvent en découler rendent plus difficile la fabrication du matériel artistique, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production de certains équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant peser sur le budget des structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Limiter les achats à l'échelle du lieu de diffusion**
- * **Questionner l'ensemble des achats** du lieu de diffusion et les réduire quand c'est possible (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, louer du matériel, etc.).
- * **Envisager la mutualisation de certains équipements** entre plusieurs structures (projecteurs, éléments de décors, etc.) quand c'est possible à l'échelle locale.
- * **Se rapprocher des outils de coopération déjà existants** sur le territoire (ex. : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou de dons, etc.)
- Favoriser des achats et produits durables**
- * **Réaliser une charte des achats responsables** à l'échelle du lieu de diffusion en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, etc.).
- * **Utiliser exclusivement des produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement, l'éco-label européen, etc.).
- * **Former le personnel d'entretien** à l'utilisation de produits écologiques.
- * **Associer les professionnel-les d'entretien concernés** dans le choix des produits ménagers et/ou du matériel artistique.
- * **S'équiper en matériel issu du réemploi** (ex. : acheter des projecteurs auprès d'une ressourceurceurce du spectacle) et se mettre en lien avec les acteurs du réemploi de son territoire (ex. : réseau RESSAC).
- * **Repenser ses achats et son rapport au territoire où se situe le lieu de diffusion** : favoriser des circuits de proximité, mettre en place des partenariats avec des fournisseurs et producteurs locaux, (en privilégiant les acteurs de l'ESS), privilégier des produits issus de l'agriculture biologique et végétariens en cas de service de restauration.
- * **Investir dans du matériel technique plus durable.**
- * **Loger les artistes au sein de logement revêtant une dimension écologique**, favoriser les logements partagés, etc.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- * **Méconnaissance** des solutions existantes.
- * Les lieux peuvent avoir des difficultés à se fournir en matériel technique durable (sons, éclairages, régies, etc.).
- * Existence d'un **nombre limité de ressourceurceurces culturelles spécialisées** pour répondre à la demande (notamment pour le matériel technique).
- * Le matériel utilisé est rarement le même pour des offres culturelles sur un même territoire, et les dates des représentations sont souvent rapprochées. De fait, il peut être **difficile pour les lieux de mutualiser leur matériel.**

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Les réseaux territoriaux permettent d'identifier les **fournisseurs locaux responsables** (ex. : réseau RESSAC, etc.).
- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * **Outil SEEDs d'Arviva** : calculer l'empreinte environnementale du lieu de diffusion et identifier des premiers leviers d'action.
- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture.
- * Solliciter les réseaux territoriaux permettant d'identifier les fournisseurs locaux responsables : **R2D2, réseau RESSAC**, etc.

LEVIERS FINANCIERS

- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture : rubrique « **Financements** »

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **Certain-es artistes ont des exigences** en termes de scénographie qui nécessitent l'utilisation de matériaux spécifiques, parfois néfastes pour l'environnement.



LES COMPAGNIES DU SPECTACLE VIVANT



Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les compagnies de spectacle vivant



MÉTÉO/CLIMAT



MOBILITÉS



CONSOMMATION
RESPONSABLE



MÉTÉO/CLIMAT

LES VULNÉRABILITÉS

- * La multiplication des aléas climatiques, des canicules, des pics de pollution peut avoir **des conséquences sur les conditions de travail des équipes artistiques et du personnel technique** (notamment pour les compagnies réalisant des représentations en extérieur) : déshydratation, insulations, la pollution de l'air, etc.
- * L'accroissement de la fréquence et de la virulence des épisodes météorologiques extrêmes (canicules, incendies, tempêtes, inondations, etc.) peut avoir pour conséquence **des annulations répétées** de représentations en extérieur et **engendrer des coûts supplémentaires** en termes d'assurance pour couvrir les frais d'annulations et la sécurité des équipes artistiques, des artistes et du public.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Sensibiliser les équipes artistiques et techniques aux conséquences du changement climatique**, pour rendre les évolutions organisationnelles et les adaptations plus acceptables (ex. : faire intervenir des structures de l'éducation à l'environnement).
- * **Mettre en place, des adaptations techniques** pour diminuer les effets des événements climatiques extrêmes, notamment lors d'épisodes de canicule en aménageant l'espace et l'organisation de manière à réduire la chaleur (ex. : exercer les représentations à proximité d'îlots de fraîcheur, mettre à disposition des fontaines à eau, proposer des espaces ombragés, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Les **conséquences** et les **coûts financiers** d'un report ou d'une annulation sont très importants, en particulier pour les petites compagnies.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Les dates sont fixées longtemps à l'avance, **ce qui ne permet pas d'anticiper la météo**, et déplacer la date d'un événement ne garantit pas que la météo sera bonne.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * Structures de l'éducation à l'environnement : partenaires potentiels pour acculturer et sensibiliser le public sur les enjeux de transition et les « bonnes pratiques » pour l'environnement.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du coût du carburant** a un impact sur la capacité des compagnies à se déplacer et à réaliser des tournées, ce qui peut fragiliser leur modèle économique.
- * **La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE)** sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de **restreindre l'accès aux lieux où se produisent les compagnies à certains publics qui se déplacent en voiture** lorsque les liaisons en transport en commun entre le domicile et le lieu de pratique ne sont pas optimales, voire inexistantes.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Adopter des bonnes pratiques en matière de déplacement** au sein de la compagnie : favoriser les contrats permettant des déplacements en train afin de limiter l'impact environnemental de la compagnie, mettre en place une charte des déplacements à l'échelle de la compagnie, etc.
- * **Intégrer, dès la conception du spectacle, des éléments de scénographie et/ou du matériel adapté à l'utilisation d'un moyen de transport** du matériel plus durable dans la mesure du possible (ex. : favoriser des dispositifs scénographiques légers, démontables, pliables, pour faciliter leur transport, etc.).
- * Favoriser la réalisation d'une scénographie avec le matériel existant sur place afin d'**éviter de déplacer du matériel volumineux**.
- * **Inciter et favoriser les représentations au sein des lieux de diffusion qui, sur un même territoire, mutualisent** leur programmation et permettent ainsi aux compagnies de rester plus longtemps pour amortir l'impact des transports.
- * **Optimiser, quand cela est possible, les déplacements** des artistes et compagnies de spectacle vivant en privilégiant de se déplacer de territoires voisins en territoires voisins.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Les équipes artistiques **manquent souvent de temps** à consacrer à la mise en œuvre de ces adaptations.
- * Les compagnies du spectacle vivant peuvent ne pas trouver une offre de transport en commun **accessible financièrement ou adaptée à leurs besoins** (ex. : matériel fragile ou volumineux).
- * Les déplacements éco-responsables demandent une **organisation plus importante** au moment de la création du spectacle, pour adapter le spectacle aux contraintes du transport des éléments de sa scénographie (ex. : prévoir la diminution du nombre de trajets, anticiper des moyens de locomotion adaptés au transport de certains éléments de décor, costumes, etc.).
- * Adapter des éléments de scénographie à un mode de transport plus doux nécessite souvent de nouveaux matériaux, une plus grande ingénierie dans leur conception pouvant entraîner un **coût plus important** pour la compagnie et les spectateur-rices.
- * Adopter un mode de transport plus durable implique souvent d'**allonger la durée du trajet**, ce qui implique un **coût supplémentaire** pour la compagnie qui n'est pas pris en charge (ex. : non prise en compte du trajet dans le prix de cession, des repas supplémentaires ainsi que des hébergements lorsque le déplacement se déroule sur plusieurs jours, etc.).

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Envisager de réduire la mobilité des créations peut **constituer pour les artistes une atteinte à leur raison d'être**.
- * La diffusion constitue un **élément essentiel du modèle économique** des compagnies du spectacle vivant.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * **Outil SEEDs d'Arviva** : calculer l'empreinte environnementale du lieu de diffusion et identifier des premiers leviers d'action.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
 - * **Le bonus écologique** : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
 - * **La prime à la conversion** : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



CONSOMMATION RESPONSABLE

LES VULNÉRABILITÉS

* **La raréfaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement en matières premières** qui peuvent en découler rendent plus difficile la fabrication du matériel artistique, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production de certains équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant peser sur le budget des structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Lors de la phase de création

- * **Réaliser une charte des achats responsables** en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, etc.).
- * **Créer et penser des spectacles plus sobres** en éléments scénographiques, en matériel, en décors (ex. : réduire la quantité de matériaux nécessaires, éco-conception, etc.).
- * **Questionner l'ensemble des achats** de la compagnie et les réduire quand c'est possible (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, louer le matériel (costumes, éléments de décor...), etc.).
- * **S'équiper en matériel issu du réemploi** (ex. : acheter des projecteurs auprès d'une ressourcerie du spectacle) et se mettre en lien avec les acteurs du réemploi de son territoire (ex. : réseau RESSAC ou fédération des récupérathèques)..
- * **Envisager la mutualisation de certains équipements** entre plusieurs structures du territoire où ont lieu les représentations (projecteurs, éléments de décors, etc.) quand c'est possible à l'échelle locale.
- * **Se rapprocher des outils de coopération déjà existants sur le territoire** (ex : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou de dons, etc.)

Lors de la phase d'exploitation du spectacle

- * Créer et/ou faire appel à des **plateformes de mutualisation du matériel** entre compagnies de spectacle vivant sur un même territoire quand c'est possible.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- * Les compagnies peuvent avoir des **difficultés à se fournir en matériel technique durable** et/ou éco-conçu et les solutions alternatives sur le territoire sont parfois coûteuses, difficiles d'accès et peu opérationnelles.
- * Existence d'un **nombre limité de ressourceries culturelles spécialisées** pour répondre à la demande (notamment pour le matériel technique).
- * **Le matériel utilisé est rarement le même pour des offres culturelles sur un même territoire**, et les dates des représentations sont souvent rapprochées. De fait, il peut être difficile pour les lieux de mutualiser leur matériel.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **Le modèle économique** des compagnies du spectacle vivant est **très contraint**.
- * Certains artistes ont des **exigences en termes de scénographie** qui nécessitent l'utilisation de matériaux spécifiques, parfois néfastes pour l'environnement.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Les réseaux territoriaux permettent d'identifier les **fournisseurs locaux responsables**.
- * Formation individuelle ou collective des équipes aux enjeux de transition écologique : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.).
- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture.
- * Plateformes collaboratives de réemploi et d'écoconception : **Plinth, l'écothèque** par l'Augures Lab Scénographie, **Récupscène**, etc.
- * Ressourceries culturelles : **réseau RESSAC**.

LEVIERS FINANCIERS

- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture : rubrique « **Financements** »



LES ÉCOLES DE PRATIQUE



Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les écoles de pratique



DÉCHETS



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



MOBILITÉS



CONSOMMATION RESPONSABLE



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **Les récentes évolutions réglementaires** (loi AGEC) obligent les structures à réduire le gaspillage alimentaire et non alimentaire, l'usage du plastique à usage unique et à renforcer les obligations de tri. Cela peut amener les structures à réaliser des **investissements importants**.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- * **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle de l'école ou du lieu de pratique pour identifier les principales actions à mettre en place.
- * **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets** (ex. : mettre en place des points d'accès à l'eau de façon systématique pour réduire l'usage des bouteilles en plastique, encourager les artistes et spectateur-rices à avoir une gourde plutôt que des bouteilles en plastique, etc.).

Favoriser la réutilisation et le réemploi

- * **Organiser une bourse aux équipements d'occasion** au sein de l'établissement, notamment à destination des artistes (ex. : pour les instruments de musique).
- * **Réaliser des dons** auprès des particuliers et des artistes ou des structures locales du réemploi solidaire pour le matériel qui ne sera pas réutilisé par la suite.

Mettre en place le tri des déchets

- * **Sensibiliser** les équipes, les intervenant-es et les pratiquant-es **au tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou-tes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).
- * **Se mettre en lien avec le service déchet de sa collectivité** pour mettre en place ou ajuster le système de collecte des déchets.
- * Si le lieu de pratique comprend un espace restauration, **mettre en place un composteur afin de valoriser les biodéchets**.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Le manque de sensibilisation et de responsabilisation** des salarié-es, des intervenant-es et pratiquant-es concernant le tri des déchets ou la réduction de la quantité de déchets produite. Cette sensibilisation peut demander du temps aux équipes de l'école de pratique.
- * **L'investissement financier** de départ dans la mise en place du tri à la source des déchets et un contrat de gestion incluant un plus grand nombre de collectes sélectives peuvent constituer un coût important pour la structure.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : [formations d'Arviva](#), etc.).
- * Page sur le tri des déchets du [Ministère de la transition écologique](#).
- * Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.
- * Outils en lien avec la gestion des déchets dans les entreprises ([ESS France](#), [ADEME](#), [Zerowaste](#), etc.)
- * [Carteco](#), la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût de l'énergie peut **fragiliser le modèle économique** de la structure.
- * Le décret tertiaire impose aux structures de réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires. Cette obligation a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du parc français de bâtiments existants. Mais la mise en place de ce décret peut **impacter le budget et l'organisation interne d'une école de pratique** car elle nécessite du temps et des compétences techniques qui font souvent défaut aux structures.
- * La vétusté de certaines écoles de pratique peut engendrer des **coûts supplémentaires** (ex. : une mauvaise isolation du bâti, des fuites d'eau, etc.).
- * Il peut **devenir difficile de trouver un assureur** si l'école de pratique est située dans une zone régulièrement sinistrée par des événements climatiques ou si la vétusté de l'infrastructure est un problème connu et non résolu par le propriétaire.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Mobiliser et sensibiliser les équipes** sur les enjeux de sobriété énergétique et associer les salarié-es, les intervenant-es et les pratiquant-es à la mise en place de comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, vérifier le niveau de chauffage, etc.).
- * **Objectiver les consommations énergétiques** : effectuer une étude des usages du lieu, mesurer pour mieux repenser la consommation énergétique en fonction des usages, effectuer un bilan des consommations sur l'année, etc.
- * **Modifier les horaires de pratique** afin de permettre aux pratiquant-es (notamment pour les plus jeunes et moins jeunes) d'exercer leur pratique artistique dans de bonnes conditions en limitant les consommations d'énergie.
- * **Mieux gérer les températures** : limiter quand cela est possible, le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser les périodes et la puissance du chauffage et des éclairages.
- * **Réduire au minimum la consommation et la température d'eau chaude** (notamment dans les vestiaires quand c'est possible).
- * **Optimiser l'utilisation des équipements et améliorer la gestion et le suivi énergétique** : mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, nettoyer les systèmes de ventilation, désembuer les réseaux de chauffage, etc.
- * **Améliorer les installations techniques** via des petits travaux : installer des commandes automatiques sur les équipements, isoler les réseaux de chaleur, etc.
- * **Réaliser des travaux de rénovation sur le bâti** : amélioration de l'isolation des bâtiments, changement des menuiseries, rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation efficace et économique, etc.)
- * **Mettre en place des adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes** sur son bâti (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Il peut être **difficile de responsabiliser l'ensemble des pratiquant-es** et des intervenant-es aux bonnes pratiques mises en place au sein du lieu de pratique. Cela demande une forte implication du personnel pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.
- * La **modification des horaires de pratique** peut entraîner des conflits d'usage en lien avec l'occupation du lieu.
- * La réalisation de certains travaux **peut nécessiter une fermeture ponctuelle et/ou partielle** de l'école liée à la réalisation des travaux.
- * Entreprendre la rénovation énergétique de son bâti peut engendrer un **coût supplémentaire** pour la structure.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Si le bâtiment est classé « bâtiment historique », **les capacités de rénover le bâti peuvent être contraintes**.
- * **La plupart des écoles de pratique ne sont pas propriétaires de leur bâti** : les actions doivent être menées en lien avec la collectivité ou le propriétaire du lieu. Ces derniers auront néanmoins plus de motivation à mener les travaux s'ils y sont fortement incités par les utilisateur-rices du lieu. Les écoles de pratique ont donc un rôle d'incitation à jouer.
- * Les investissements nécessaires à la rénovation du bâti peuvent être **trop importants pour être entrepris par la structure**.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Audit énergétique et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * **Centre de ressources pour la transition écologique de la culture** du ministère de la culture.
- * Se faire accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de son territoire ou un conseiller-ère énergétique.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût du carburant a des conséquences sur la mobilité des pratiquant-es et des intervenant-es.
- * La mise en place progressive des zones à faibles émissions (ZFE) sur les grandes agglomérations peut avoir pour conséquence de restreindre l'accès aux écoles de pratique à certains publics et intervenant-es qui se déplacent en voiture lorsque les liaisons en transport ne sont pas optimales, voire inexistantes.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des pratiquant-es

- * Communiquer sur l'accessibilité de l'école de pratique en transports en commun, s'il existe déjà une offre, en partageant le plan et les modalités d'accès auprès des pratiquant-es et pour chaque événement organisé au sein de l'établissement.
- * Mettre en place des partenariats et/ou négocier des tarifs incitatifs avec la collectivité ou des services de transports en commun pour rendre plus accessible l'école de pratique en transports en commun.
- * Inciter au covoiturage entre les pratiquant-es (ex. : mise en relation des pratiquant-es, plateforme de co-voiturage sur le site internet de l'école, réserver les places de parking les plus proches de l'entrée de l'école au covoiturage, etc.).
- * Encourager la pratique de la trottinette ou du vélo quand cela est possible : mettre des espaces de stationnement sécurisés à disposition (ex. : organiser une session « Savoir Rouler à Vélo »), communiquer sur ce mode de transport (sur le site de l'école, lors de l'inscription, etc.).

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des intervenant-es et de l'équipe salariée

- * Évaluer les habitudes de transport des intervenant-es et de l'équipe salariée.
- * Communiquer auprès des salarié-es sur les aides existantes concernant la mobilité durable : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * Inciter et développer les mobilités douces pour les salarié-es et intervenant-es, dans la mesure du possible (ex. : prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * Mettre en place un forfait mobilité durable à l'échelle de l'école de pratique pour les salarié-es.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel d'où l'importance de communiquer et sensibiliser les pratiquant-es et leurs familles dès l'inscription à l'école.
- * Les horaires des cours parfois tardifs ne permettent pas toujours d'avoir une offre de transport en commun disponible à la sortie des cours.
- * Les intervenant-es peuvent transporter du matériel volumineux difficilement adaptable à un mode de transport doux et à l'utilisation des transports en commun (ex. : des instruments de musique, etc.).
- * Il existe des réalités territoriales différentes d'une structure à l'autre, les solutions autour de la mobilité douce seront plus difficiles à mettre en œuvre, en particulier en milieu rural. Dans ce cas, les pratiquant-es peuvent privilégier les solutions de covoiturage.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * Les écoles de pratique ont peu de prise sur la mobilité des pratiquant-es et des intervenant-es.
- * Dans un certain nombre de cas, les offres de transport en commun desservant les écoles de pratique sont limitées, voire inexistantes. Cela amène bon nombre de pratiquant-es à utiliser la voiture, en particulier dans les milieux ruraux où certains lieux de pratique peuvent être mutualisés entre plusieurs communes.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Services « transports » des collectivités territoriales : se renseigner sur l'existence de plans sur la mobilité (ex. : plans de mobilité métropolitains dans le cadre d'une ZFE).

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée
 - * Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos : les structures peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses salariées.
 - * Le bonus écologique : il s'agit d'une aide financière qui accompagne à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
 - * La prime à la conversion : il s'agit d'une aide financière permettant de favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * Le forfait mobilité durable : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salarié-es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.



CONSOMMATION RESPONSABLE

LES VULNÉRABILITÉS

- * Certains produits d'entretien ou nécessaires à la réalisation d'une activité artistique peuvent **être nocifs pour l'environnement et la santé** des salarié-es, intervenant-es et pratiquant-es.
- * **La rarefaction des ressources et les difficultés d'approvisionnement** en matières premières qui peuvent en découler rendent plus difficile la fabrication du matériel culturel, notamment en ce qui concerne le matériel dont la production n'est pas ou peu réalisée en France. Cela peut conduire à limiter la production d'équipements et à une augmentation de leur prix d'achat pouvant peser sur le budget des structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les pratiquant-es à une consommation responsable

- * **Inciter les pratiquant-es à limiter leurs achats de matériel**, notamment lorsqu'ils.elles débutent une activité.
- * **Mettre en place une offre de location de matériel pour les pratiquant-es** ou, a minima, mettre en contact des pratiquant-es qui recherchent du matériel et ceux qui souhaitent en louer ou le donner.

Limiter les achats à l'échelle de l'école de pratique

- * **Questionner l'ensemble des achats** du lieu de pratique et les réduire quand c'est possible (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, louer du matériel, etc.).
- * **Envisager la mutualisation de certains équipements** entre plusieurs structures (projecteurs, éléments de décors, etc.) quand c'est possible à l'échelle locale.
- * **Se rapprocher des outils de coopération déjà existants sur le territoire** (ex. : parc de matériel mutualisé, recycleries, session de troc ou de dons, etc.).
- * **Mettre en place une plateforme de mutualisation des achats** entre plusieurs écoles d'une même région/département.

Favoriser des achats et produits durables

- * **Réaliser une charte des achats responsables** à l'échelle du lieu de pratique en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, etc.).
- * **Utiliser exclusivement des produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement, l'éco-label européen, etc.).
- * **Former le personnel d'entretien** à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers et/ou du matériel artistique.
- * **S'équiper en matériel issu du réemploi** et se mettre en lien avec les acteurs du réemploi de son territoire (ex. : réseau RESSAC).
- * **Repenser ses achats et son rapport au territoire** où se situe l'école de pratique : favoriser des circuits de proximité, mettre en place des partenariats avec des fournisseurs et producteurs locaux en privilégiant les acteurs de l'ESS, préférer des produits issus de l'agriculture biologique et végétariens en cas de service de restauration.
- * **Investir dans du matériel technique plus durable.**

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Manque de temps** de la part des équipes salariées et bénévoles pour mettre en place ces actions.
- * **La méconnaissance** des solutions existantes.
- * Les lieux peuvent avoir des difficultés à se fournir en matériel technique durable (sons, éclairages, régies, etc.).
- * Existence d'un **nombre limité de ressourceries culturelles spécialisées** pour répondre à la demande (notamment pour le matériel technique).
- * Les matériaux nécessaires pour certaines pratiques artistiques n'ont pas ou peu d'équivalents plus écologiques.

LES LIMITES JUSQU'À L'ACTION EST POSSIBLE

- * Certaines pratiques artistiques font appel à des matériaux spécifiques, **parfois néfastes pour l'environnement.**

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Formation individuelle ou collective : se rapprocher des fédérations (ex. : **formations d'Arviva**, etc.)
- * Ressourceries culturelles (ex. : **réseau RESSAC**).
- * Outils pour passer à l'action :
 - * ADEME : **page « conso responsable »**,
 - * ESS France : **fiches actions « consommation responsable »**,
 - * **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.

GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC





CRDLA
Transformation
écologique



crdla-te@ess-france.org


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

 **BANQUE des**
TERRITOIRES



 Cofinancé par
l'Union européenne